***Règlement des qualifications au Championnat IdF des Jeunes***

***et au Championnat de France Jeunes***

***1 Organisation générale***

Le cycle de qualification en Île de France pour les Championnats de France Jeunes (catégories Petits Poussins à Minimes) est organisé en deux niveaux :

*1er niveau* : Tournois qualificatifs départementaux par catégorie d'âge et de sexe, qualificatifs pour le deuxième niveau.

*2ème niveau* : Tournoi qualificatif régional d’IDF, où sont organisés des tournois par catégorie d'âge et de sexe, qualificatifs pour le championnat de France Jeunes.

***2 Les qualifications départementales***

Dans chacun des huit départements de la ligue d'Île de France, des tournois qualificatifs sont organisés sous la responsabilité des comités départementaux, dans le respect des règles générales définies par la FFE, et selon les modalités suivantes :

**2.1 Dates**

Les qualifications départementales se jouent entre le début de la saison sportive et la fin décembre pour les Petits Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins et Minimes.

**2.2 Catégories**

Un tournoi est organisé pour chaque catégorie d'âge et de sexe.

En cas d'insuffisance des effectifs (à l’appréciation de l’arbitre du tournoi en accord avec le responsable des jeunes du département), les garçons et filles d'une même catégorie d'âge pourront être regroupés en un seul tournoi. Dans ce cas, le classement du tournoi est commun à tous ses participants, mais les listes de qualifiés pour le championnat de ligue sont établies séparément.

**2.3 Conditions de participation**

La seule condition est d'être licencié A ou B dans un club du département.

Les joueurs non licenciés devront impérativement prendre une licence sur place avant le début du tournoi. En application des règles fédérales, les droits d'inscription ne devront pas excéder la moitié de ceux perçus en championnat de France Jeunes.

**2.4 Nombre de rondes et cadences**

Le nombre de rondes à respecter est dans la mesure du possible, celui préconisé par le règlement de la Fédération Française des Échecs. Les cadences :

En Pou-Ppo : 2 x 20 min. à 2 x 30 min. (ou cadences Fischer équivalentes).

En Pup-Ben-Min : 2 x 20 min. à 2 x 30 min. (ou cadence Fischer équivalente).

**2.5 Regroupement de tournois**

Si l'on regroupe l'ensemble des tournois d'un département à une même date et en un même lieu, des mesures devront être prises par les organisateurs pour éviter que les cadences différentes des diverses catégories provoquent une gêne mutuelle des tournois.

Si l'on opte pour une organisation séparée des tournois Pou-Ppo d'une part, et Pup-Ben-Min de l'autre, ces tournois peuvent être organisés à des dates différentes. La participation d’un joueur à plusieurs tournois départementaux est interdite.

**2.6 Places qualificatives**

Dans chaque tournoi, sont qualifiés les joueurs ayant totalisé au moins un demi point de plus que la moyenne.

En cas d'effectifs insuffisants et de regroupement des garçons et filles d'une même catégorie d'âge pourront en un seul tournoi, les 4 premiers plus les éventuels ex aequo seront qualifiés.

**2.7 Score minimum**

Pour être qualifié, il faut obligatoirement avoir marqué au minimum 1 point sur l'échiquier.

**2.8 Qualifiés d'office**

Les qualifiés d'office pour le championnat d’Ile de France Jeunes (voir article 3.3.1) peuvent participer au tournoi qualificatif du département dans lequel ils sont licenciés à la condition obligatoire que celui-ci soit également un championnat départemental.

Les qualifiés d'office pour le championnat de France Jeunes peuvent participer au tournoi qualificatif du département dans lequel ils sont licenciés à la condition obligatoire que celui-ci soit également un championnat départemental.

**2.9 Sur-classements**

Les surclassements ne sont pas autorisés.

**2.10 Titres**

Si le tournoi qualificatif est un championnat départemental, (en cas d’ex-æquo) l'attribution du titre de champion départemental devra se faire sur l'échiquier, sauf si le comité départemental en décide autrement avant le début de la ronde 1 de chaque tournoi qualificatif.

Le championnat départemental peut faire l’objet d’un autre tournoi, non qualificatif. Dans ce cas, un règlement devra être publié et transmis à la Ligue au moins un mois à l’avance, et de préférence, dans la circulaire technique départementale.

***3 Le Championnat IDF des jeunes***

**Préambule**

Ce Championnat est organisé sous la forme de plusieurs évènements qui auront lieu simultanément :

* Un tournoi purement qualificatif pour le championnat de France des jeunes
* Un (ou plusieurs) opens jeunes
* Un tournoi fermé de jeunes maîtres (sous réserve)

Ils sont organisés par la ligue Île de France selon les modalités suivantes :

**3.1 Dates**

Cet événement se joue pendant les vacances scolaires de Février pour toutes les catégories.

Les tournois se terminent au moins deux jours avant la date de rentrée scolaire.

Le dernier après-midi est réservé aux matchs de départage pour l’attribution des titres de champion de ligue, des places qualificatives pour les ex aequo, et à la remise des prix.

La participation à plusieurs tournois de Ligue est interdite.

**3.2 Catégories**

**3.2.1 Tournoi qualificatif**

Un tournoi est organisé pour chaque catégorie d'âge et de sexe.

En cas d'insuffisance des effectifs, les garçons et filles d'une même catégorie d'âge pourront être regroupés en un seul tournoi. Dans ce cas, le classement du tournoi est commun à tous ses participants, mais les titres sont attribués séparément.

Les filles ayant réalisé les minima départementaux Mixtes, et désirant jouer le championnat de ligue en catégorie mixte doivent le déclarer au début de leur tournoi et seront comptées avec les garçons pour les quotas de qualification au championnat de France.

**3.2.2 Tournois opens**

3 opens sont prévus. En cas d’insuffisance des effectifs, les opens pourront être regroupés par catégorie de sexe puis de tranche d’âge.

Open A : Elo >= 1600

Open B : 1199 <= Elo <= 1599

Open C : Elo <= 1299

**3.2.3 Tournoi fermé de jeunes maîtres**

La participation à ce tournoi se fait sur sélection de la ligue IDF.

**3.3 Conditions de participation**

**3.3.1 Tournois qualificatifs pour le Championnat de France**

Les tournois qualificatifs de ligue Jeunes sont réservés

1- Aux qualifiés des tournois départementaux.

2- Aux joueurs atteignant un ELO minimum en septembre (FFE & FIDE) de la nouvelle saison. Ce ELO est fixé à 150 points en dessous des barèmes définis par la FFE (Cf. Règlement du championnat de France des jeunes article 2.6 disponible sur le site internet de la FFE).

3- Aux champions de Ligue en titre

*Remarques :*

* Ces tournois qualificatifs ne sont pas ouverts aux qualifiés d’office pour le championnat de France.
* Aucune dérogation ne sera donnée pour participer à ces tournois qualificatifs. A l’exception des enfants qualifiés d’autres ligues et ayant déménagé en IDF entre le championnat de leur département et le championnat de ligue (sur présentation de l’original d’un certificat de scolarité auprès du président de la commission jeune de la ligue IDF).
* La licence A dans un club d’Île de France est obligatoire. Tout joueur ne possédant qu'une licence B devra impérativement prendre préalablement au tournoi un complément de licence.

**3.3.2 Opens**

Les opens sont ouverts à tous les jeunes des catégories Jeunes (Juniors et moins). La licence A est obligatoire pour les résidents en France.

**3.3.3 Tournoi fermé de jeunes maîtres**

La participation à ce tournoi se fait sur sélection de la ligue IDF.

**3.4 Nombre de rondes et cadences**

Le nombre de rondes à respecter est, dans la mesure du possible, celui préconisé par le règlement de la Fédération Française des Échecs.

Les cadences sont celles du championnat de France Jeunes.

**3.5 Places qualificatives**

Dans chaque tournoi qualificatif, le nombre de places qualificatives pour le championnat de France Jeunes est attribué à chaque catégorie d’âge en début de saison par la FFE.

**3.6 Départage des ex aequo**

En cas d’ex aequo pour déterminer les places qualificatives au championnat de France, il y aura des départages sous forme de matchs ou de tournois toutes rondes à une cadence déterminée par l’arbitre superviseur en accord avec le président de la commission jeunes. Même si la cadence utilisée est inférieure à 15’ et que la supervision n’est pas appropriée, le règlement utilisé sera celui des parties rapides.

**3.7 Titres**

A l’issue des différents tournois, les titres de champion de ligue sont attribués de la façon suivante.

Match de départage ou tournoi toute rondes entre le meilleur résultat des tournois qualificatifs (y compris les ex aequo) et de chaque open (y compris les ex aequo).

Même si la cadence utilisée est inférieure à 15’ et que la supervision n’est pas appropriée, le règlement utilisé sera celui des parties rapides.

**3.8 Sur-classements**

Les surclassements ne sont pas autorisés.